



**SYNDICAT de l'ENCADREMENT de la JEUNESSE et des SPORTS  
UNSA-éducation**

**REUNION ORGANISATION ET GOUVERNANCE DU SPORT  
DU 27 SEPTEMBRE 2018**

Présents :

Ministère des Sports – Administration : Laurence LEFÈVRE, directrice de cabinet, Nathalie CUVILLIERS (adjoite à la directrice des sports), Éric LEDOS (DRH), Christine LABROUSSE (DRH), Mathilde GOUGET (CNDS), Denis AVDIBEGOVIC (INSEP).

Organisations syndicales (OS) : CGT, FSU, CFDT, UNSA santé – cohésion sociale (Thierry CATELAN), SNAPS UNSA-éducation (Tony MARTIN, Caroline JEAN), SEJS UNSA-éducation (Philippe BAYLAC).

Deux documents sont remis en début de réunion :

- [L'étude du cabinet MAZARS sur l'évolution de l'organisation de la direction des sports<sup>1</sup>](#) ;
- Un document intitulé : [« Agence d'appui et de financement en matière de haute performance et de développement des pratiques sportives – Protocole d'accord proposé aux organisations syndicales sur les questions relatives aux ressources humaines liées à la création de l'agence »](#) ;

Laurence LEFÈVRE : il s'agit du 4<sup>ème</sup> groupe avec les OS sur la mise en place d'une agence d'appui et de financement et ses conséquences sur l'organisation des services, CNDS et DS en particulier.

SNAPS : rappelle que l'organisation territoriale est en principe l'objet de la réunion.

Laurence LEFÈVRE : Le changement de ministre ne permet en principe pas d'aborder le sujet. Cependant on peut en parler même si ces éléments ne sont pas stabilisés.

Éric LEDOS : Il est important de formaliser un protocole pour informer les agents des modalités d'accompagnement dans cette nouvelle stature. Le GIP pourra aussi accueillir des salariés extérieurs. Pour les agents titulaires, la situation du détachement est privilégiée. Même si des mises à disposition peuvent être envisagées. Pour les contractuels, il faut distinguer selon qu'il s'agit de CDI ou de CDD : pour les CDI, il faudra respecter les clauses du contrat. Pour les CDD, il faudra respecter la durée du contrat. Un accompagnement est prévu pour les agents dont les missions sont transférées :

---

<sup>1</sup> Contrairement à la réunion du 13 juillet 2018 où une première version de cette étude avait été remise, aucune consigne de confidentialité dans la communication de cette étude n'a été faite aux organisations syndicales.

Dans le cadre de cet accompagnement, les agents ont vocation à suivre leurs missions. S'ils ne suivent pas leur mission, il y aura un appel à candidature. On met alors en place une cellule d'accompagnement pour les agents fonctionnaires titulaires et contractuels. Cette cellule d'accompagnement sera composée d'agents de la DRH, de l'INSEP, du CNDS et de la DS.

Laurence LEFÈVRE : la prochaine fois, on présentera une esquisse d'organisation. Le calendrier nécessite d'être raisonnable, d'où un décalage dans la mise en place de l'agence du 1er janvier 2019 à la fin du premier trimestre 2019. 100% ces financements de l'agence seront des financements publics.

SEJS UNSA-éducation :

- Pourquoi le choix d'un groupement d'intérêt public (GIP<sup>2</sup>) et non pas d'un établissement public ?
- 100% de financement public sont évoqués. Quels seront ces financements ? Qui seront les financeurs ?
- Qu'en est-il de la campagne CNDS 2019 ?

Laurence LEFÈVRE :

Le GIP relève d'une autre philosophie que celle de l'établissement public. Il s'agit de « comment faire mieux ensemble », de « co construire ensemble ». L'objectif est de coordonner les règlements d'intervention de l'Etat avec ceux des collectivités. L'Etat restera compétent pour intervenir sur un la réduction des inégalités et les politiques émergentes.

Le montant des taxes affectées pour alimenter le CNDS restent inchangées dans le PLF 2019 : 131,7 millions d'euros. Concernant le BOP 219, des économies permettent de dégager 40 millions de mesures nouvelles. Ce sont ces montants (171,7 millions d'euros) qui permettront de financer l'agence.

Il n'y aura pas de part territoriale du CNDS en 2019. C'est pourquoi il faut créer l'agence le plus rapidement possible, le remaniement ministériel ayant fait perdre un mois.

Les agents d'Etat concernés susceptibles d'intégrer l'agence se répartissent comme suit :

- 3 agents de la délégation à la haute performance de la DS
- 8 agents de la mission d'optimisation de la performance (MOP) de l'INSEP ;
- 21 agents du CNDS.

SNAPS UNSA-éducation : Cela reste trop flou. On ne peut pas se positionner.

Laurence LEFÈVRE : les statuts du GIP sont encore en débats. Le conseil d'administration déterminera les règlements d'intervention entre les partenaires.

SEJS :

- Co construire implique co financer. Quels seront les apports financiers des partenaires autres que l'Etat ? Les capacités de décision seront-elles corrélées aux apports financiers ?

---

<sup>2</sup> Le choix d'un GIP présente de nombreux inconvénients mis en évidence par le SEJS lors de la [réunion du groupe de travail sur l'organisation et la gouvernance du sport du 13 juillet 2018](#).

- Demande communication des statuts ;
- Demande des précisions sur les modalités de l'accompagnement des personnels impactés. Cet accompagnement doit être individualisé et approfondi.

UNSA santé –cohésion sociale demande des précisions concrètes sur l'emplacement immobilier de la future agence, les surfaces et conditions de travail ainsi que le calendrier.

Laurence LEFÈVRE annonce que la commission sport de l'association des régions de France (ARF) vient de voter à l'unanimité de manière positive en faveur de l'agence, ce qu'a déjà fait l'association des maires de France (AMF).

Christine LABROUSSE expose les modalités de l'accompagnement des agents envisagées par la DRH : les services ressources humaines de proximité constitueront un premier niveau d'accueil et d'écoute. Si l'agent ne suit pas ses missions, il est prévu un accompagnement par une cellule comprenant le médecin de prévention, le bureau RH dédié de la DRH, un conseiller mobilité carrière, les services sociaux. Des formations pourront être proposées. Est affirmée la volonté de traiter chaque cas de manière personnalisée et approfondie.

Laurence LEFÈVRE : l'Etat finance le sport à hauteur de 200 millions d'euros, les collectivités territoriales à hauteur de 12 à 13 milliards.

AP 2022 a demandé une décentralisation totale du soutien au développement du sport. Le ministère des sports s'est battu contre. Mais, pour emporter la partie face Bercy, il a fallu éviter que les crédits d'Etat ne soient pas saupoudrés.

Il est proposé une conférence des financeurs au niveau local comprenant directions régionales, représentants des collectivités locales et du mouvement sportif. Ce sera un lieu unique d'instruction des dossiers de demande de subvention. L'engagement des collectivités est de se mettre autour d'une table au niveau régional. On va vers un guichet unique d'instruction des demandes de subvention avec un seul formulaire.

L'apport des fédérations consistera à identifier les priorités pour que leurs organes déconcentrés soient attributaires des subventions.

Les conseillers d'animation sportive (CAS) ne traiteraient plus les demandes de subvention au plan local.

FSU : sur le schéma d'emploi, cela pourrait induire une baisse des effectifs des CAS.

Laurence LEFÈVRE : cela permet de faire en sorte que les CAS exercent un métier plus en phase avec leur statut.

Le SNAPS approuve cela.

Laurence LEFÈVRE : Il s'agit d'une grosse évolution. J'espère pouvoir présenter une contribution écrite sur le sujet la prochaine fois. Cette nouvelle méthodologie de travail a permis de débloquent auprès de Bercy des mesures nouvelles.

Nathalie CUVILLIERS : l'objectif est de faire en sorte que la direction des sports (DS) travaille sur des questions de stratégie, de contrôle - sécurité et de régulation.

Il existe une modification par rapport à la présentation faite cet été. Le service en charge du soutien financier aux équipements pourrait rejoindre l'agence. Le diagnostic a été posé sur ce qui doit rester dans le giron de la DS ou être transféré à l'agence. Cela sera communiqué aux agents de la DS la semaine prochaine. Il y aura un accompagnement dans la durée des agents avec des informations et si nécessaire des formations pour les personnels concernés.

La démarche partagée permettra à chacun de donner son avis.

Le DS a à conduire des politiques. Elle doit être en capacité de proposer des orientations aux partenaires dans le cadre de l'agence.

FSU : Qu'en est-il des CTS ?

Nathalie CUVILLIERS : pour le moment, le CGO CTS est maintenu.

SNAPS : Quel est le calendrier pour les CTS ?

Nathalie CUVILLIERS : La ministre concerte puis rendra ensuite sa copie au Premier Ministre.

SNAPS : qu'en est-il du transfert des CTS à l'agence ?

Nathalie CUVILLIERS : Difficile de répondre pour le moment. L'agence a surtout comme objet l'appui et le financement à la haute performance et au développement des politiques sportives.

SNAPS : le modèle français est une réussite en termes de résultats aux compétitions de référence, de diversité et de taux de pratique. Il convient de ne pas tout casser. Il est important de faire en sorte que les directions régionales soient le bras armé du ministère.

Nathalie CUVILLIERS : l'agence qui a un double objet avec notamment le sport pour tous, ne se conforme au modèle britannique. On suit les remontées des directeurs régionaux dans le cadre de la circulaire du 24 juillet. Les directeurs régionaux veulent être les bras armés de l'agence et que le préfet de région soit les délégués territoriaux.

SEJS : les agents de la DS ont été choqués d'apprendre par la presse les informations sur les réformes en cours. Dans ce contexte, le SEJS a une double exigence : la nécessité de communiquer aux agents une information fiable, claire et périodique et un accompagnement individualisé et approfondi pour les agents impactés.

Nathalie CUVILLIERS : la DS va améliorer la communication en direction des agents. Mais elle souhaite avoir des interlocuteurs plutôt que des boîtes mail. Il faut une incarnation syndicale pour avoir des échanges directs.

A l'échelon national, il est prévu des réunions avec les OS au niveau national toutes les 3 semaines.

Éric LEDOS : le CTM prévu le 11 octobre sera reporté après le 24 octobre, vraisemblablement le 26 octobre en présence de la ministre avec des sujets très importants : le PLF 2019 et AP 2022. Un autre CTM est aussi prévu le 7 novembre.